

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

**OBJET : ACOMPTE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune d'Épône accorde chaque année un concours financier au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'intérêt, pour cet établissement public local, de bénéficier de subvention pour alimenter sa trésorerie dès le début de l'année afin de poursuivre son activité et maintenir une continuité de service public,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 26 novembre 2024 ;

Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération A3 N° 24-053
7.10 Finances locales - Divers

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

1. **APPROUVE** le versement d'un acompte de 4/12^{ème}, arrondi au millier d'euro supérieur, de la subvention au CCAS inscrite au Budget Primitif 2024, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 ;
2. **FIXE** le montant de l'acompte de subvention 2025 au CCAS à : 350 000 € /12*4), arrondi au millier d'euro supérieur, soit **117 000 €** ;
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **12 DEC. 2024**
Et publié/affiché le **12 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT
Secrétaire de séance

